

● U.N.S.A. Services judiciaires Le personnel des greffes

“Le manque d’ambition vient s’ajouter à des années de manque de moyens”

Depuis juillet dernier où leur colère a débordé, le personnel de greffe de Besançon a suivi plusieurs journées de grève. Il réclamait une revalorisation de leur métier. Hervé Bonglet, secrétaire général de l’U.N.S.A. Services judiciaires fait partie des quatre organisations syndicales qui ont participé aux négociations avec le ministère de la Justice à la suite de ce mouvement de grève.

La Presse Bisontine : La colère et la lassitude du personnel de greffe (greffiers et personnel administratif) grondent depuis un moment. Quel événement a mis le feu aux poudres, conduisant à plusieurs journées de grève, notamment celle du 3 juillet dernier, qui a été très suivie ?

Hervé Bonglet : Il est vrai que la journée du 3 juillet avait été suivie par 40 % du personnel de greffe au niveau national. Celui-ci compte 22 000 personnes dont 11 000 greffiers. Ce qui a mis le cirque dans les juridictions, c’est que depuis plusieurs années, le ministère dit que les greffiers méritent une reconnaissance, cette dernière passe par une modification de leur statut. En 2021, Éric Dupond-Moretti annonce à l’école des greffes le passage des fonctionnaires de catégorie B + en catégorie A. Finalement, tout est repoussé après les États généraux de la justice dont le rapport est sorti en juillet 2022. Puis, début 2023, le ministère propose une nouvelle grille de salaire qui ne valorise pas le greffier en catégorie A. Il s’agissait de l’ancienne grille de salaire des conseillers d’insertion et de probation,

abandonnée en 2019 car elle bloquait les fonctionnaires qui souhaitent partir sur d’autres services. Et ça, ça a été la goutte qui a fait déborder le vase. Ce manque d’ambition pour le personnel de greffe vient s’ajouter à des années de manque de moyens.

L.P.B. : Justement, comment s’incarne ce manque de moyens ?

H.B. : En France, on compte 22 000 personnels de greffe. Pour s’aligner sur les standards européens, notamment l’Italie, l’Espagne, le Portugal, il faudrait arriver à 39 000, dont 16 000 greffiers. À cela s’ajoutent des logiciens qui déconnetent depuis plus de dix ans. Il y a une fatigue et une usure qui montent petit à petit et cette grille de salaire décevante a tout fait déborder.

Sur les 5 dernières années, il y a eu une augmentation de 400 % de demandes de greffiers pour partir dans d’autres administrations que la justice. C’est un indicateur fort. Si on revalorise le métier, on ne partira plus, l’administration commence à partager ce constat. Le projet

de loi d’orientation et de programmation du ministère de la Justice prévoit le recrutement de 1 800 greffiers en 5 ans, hors remplacement des départs en retraite. On arriverait ainsi à 13 000 greffiers quand il en faudrait 16 000, c’est mieux, même si ce n’est pas assez.

L.P.B. : Quid des contractuels qui sont arrivés massivement sous le ministère d’Éric Dupond-Moretti et qui s’ajoutent aussi à la colère des fonctionnaires greffiers ?

H.B. : Il y a eu une arrivée importante de contractuels, environ 2 000. Malgré tout, ils apportent une aide. En revanche, un contractuel recruté au niveau local, touche le salaire d’un greffier avec 7 ans de carrière (sans les primes). Quand un fonctionnaire qui passe le concours puis suit 18 mois de formation est obligé de passer par la case mobilité. Il peut se retrouver à faire 2, 3, 5 ans à Bobigny, Créteil, etc. Et les contractuels n’ont pas les contraintes des audiences et des permanences les week-ends.

L.P.B. : Aujourd’hui, quelle est la situation sur une

éventuelle réforme statutaire du personnel de greffe, à la suite des journées de grève ?

H.B. : Le 13 juillet, un protocole d’entrée en négociations a été signé. Les négociations statutaires et salariales ont eu lieu en septembre et octobre avec le ministère. On nous propose une possibilité d’ouverture en catégorie A pour 3 200 greffiers dans les trois ans, notamment les greffiers principaux et les plus anciens pour qu’ils soient valorisés le plus possible. Comme c’est un grade supplémentaire, il faudra reconstituer le grade de greffier principal en catégorie B +. Donc 25 % des greffiers de base devraient passer en greffier principal. C’est un appel d’air intéressant dans l’immédiateté des trois ans. Sur le territoire, un millier d’adjoints administratifs (catégorie C) font fonction de greffiers, un plan de requalification est proposé. 700 vont devenir greffiers, sans mobilité et sans concours. Et il ne sera plus possible de faire “fonction de”, on arrête d’obliger les gens à travailler dans une catégorie supérieure sans être payé en conséquence.

Enfin, sur une période plus pérenne, les

greffiers de base auront la possibilité de passer un concours interne pour passer en catégorie A, les greffiers principaux le seront sur examen professionnel. Cela permettra de continuer à alimenter le corps. Je pense que d’ici une dizaine d’années, la totalité des greffiers seront en catégorie 15. L’U.N.S.A.-S.J. milite depuis 15 ans pour ça.

L.P.B. : C’est donc une victoire ?

H.B. : On a plutôt gagné une bataille. On nous a présenté un protocole d’accords, maintenant, il faut le signer avec une majorité dans les quatre organisations syndicales (U.N.S.A.-S.J. majoritaire à 34 %, la C.G.T., la C.F.D.T., et Force ouvrière). On s’est beaucoup battu. À la base, nous voulions que tous les greffiers passent en catégorie A. Et puis, le ministère a imposé une nouvelle grille salariale, effective au 1^{er} novembre. On demandait 25 points d’indice supplémentaire pour tout le monde (le point d’indice s’élève à 4,92 euros bruts) pour environ 100 euros nets sur la paie. La nouvelle grille propose de 10 à 22 points supplémentaires selon les échelons.

L.P.B. : Quelle est la suite si ces accords ne sont pas signés par les syndicats ?

H.B. : La dernière réforme remonte à 2014, puis encore avant à 2003. Si on ne signe pas, peut-être qu’on est reparti pour dix ans sans rien. Il n’y aura pas forcément la volonté politique de rouvrir des négociations si celles-ci n’aboutissent pas. Dans tous les cas, on doit savoir début novembre si la réforme est signée ou pas. ■

Propos recueillis par L.P.